

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2014/07/22-14bis

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 22 juillet 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 03 juillet 2014 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : Fixation du droit facultatif Sport

Le conseil d'administration approuve la fixation du droit facultatif Sport. Ce tarif est fixé pour l'année universitaire 2014/2015 à 15 euros.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille, le 22 juillet 2014


Yvon BERLAND

Président de l'Université d'Aix-Marseille

